

S

P

L



pays de la Loire

Loire Atlantique - Maine et Loire - Mayenne -
Sarthe - Vendée

Bulletin de la section académique du SNES
15, rue Dobrée - 44100 NANTES
tél. 02 40 73 52 38
e-mail : s3nat@snes.edu sur le Web : www.nantes.snes.edu

N°45 - février 2023 - Prix du numéro : 1.50€

Edito

Le début de l'année est arrivé, la déforme des retraites aussi. Rarement une réforme et un gouvernement n'auront suscité autant de rejet. Les mobilisations des 19 janvier, 31 janvier, 7 et 11 février ont mis plusieurs millions de citoyen·nes dans la rue. Contrairement aux affirmations d'E. Borne, les femmes et les plus précaires seront encore plus précarisés. Une telle réforme, menée en Suède il y a quelques années, donne aujourd'hui la pleine illustration de ses effets dévastateurs. Au sein de l'Éducation Nationale, pour beaucoup d'entre nous, compte-tenu de l'entrée dans le métier niveau master, l'âge de départ ne sera pas 64 ans, mais bien au-delà 65, 66 ou 67 ans. Or, nous savons tou·tes que nos métiers produisent une fatigue importante, encore plus importante en fin de carrière.

Cette fatigue, cette usure, seront encore plus grandes dans les années à venir avec les dégradations continues de nos conditions de travail. Nous ne sommes et ne serons encore pas gâté·es, particulièrement dans les collèges : sous couvert de répondre aux difficultés scolaires des élèves, la suppression de la technologie en 6e et le dispositif de consolidation français/maths constituent bien un pas vers la primarisation du collège. Pourtant, des mesures permettraient d'apporter un début de réponse aux un·es et aux

autres : la diminution des effectifs de classes avec des créations de postes et la diminution des heures supplémentaires au profit des heures postes.

Épargné·es, nous ne le sommes pas non plus en matière de rémunération : le "pacte" proposé n'a rien d'une revalorisation mais tout d'un "pacte avec le diable" ! 72 heures de missions et tâches nouvelles pour 3 000 euros environ ! Alors que nous ne cessons de dire que la charge de travail est déjà trop lourde, ce projet sacrifiera au passage notre statut et nous livrera encore plus à une logique managériale dont nous connaissons bien les effets délétères.

Pas de revalorisation digne de ce nom, pas d'attractivité de nos métiers, et des personnels encore plus déclassés salarialement qui doivent s'attendre à des pensions également dégradées ... La coupe est pleine ! Le gouvernement s'obstine à vouloir imposer sa politique éducative libérale et de régression sociale ! Continuons la mobilisation pour imposer d'autres choix, nos choix pour plus de justice sociale, fiscale et pour une meilleure répartition des richesses !

Nelly Hervouet,
Jeoffrey-Gaylord Remaud

STAGE CPE

Jeudi 30 mars 2023,
Bourse du Travail, Angers,
9h30-17h
En présence d'Olivier Raluy,
du secteur national CPE

Au programme :
- conditions de travail des CPE
- actualités du métier

Pour en savoir plus



REUNION MUTATIONS INTRA 2023

Mercredi 15 mars, à 14h,
en visio

Pour en savoir plus



Sommaire

- 1.....Éditorial
- 2.....Élections professionnelles
- 3.....Rentrée 2023
- 4Action

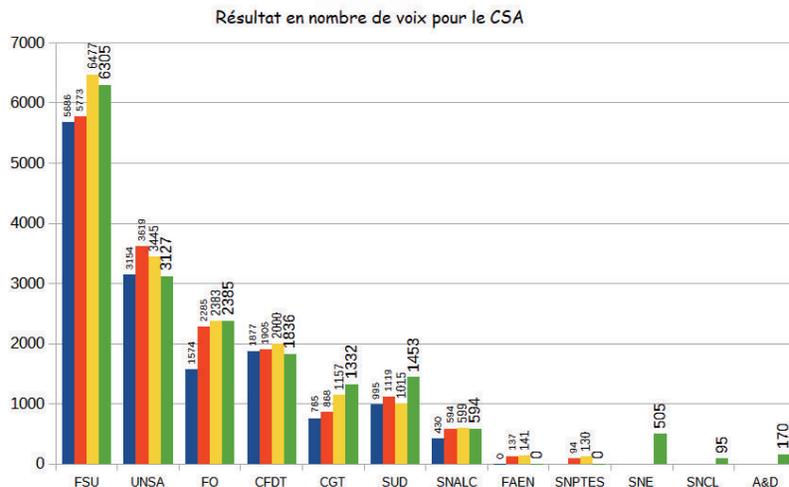


Les élections professionnelles qui ont eu lieu du 1er au 8 décembre ont confirmé la place de la FSU comme première fédération de l'Education Nationale dans notre académie.



Article site national

Le Comité Social d'Administration (ex-Comité Technique Académique ou CTA)



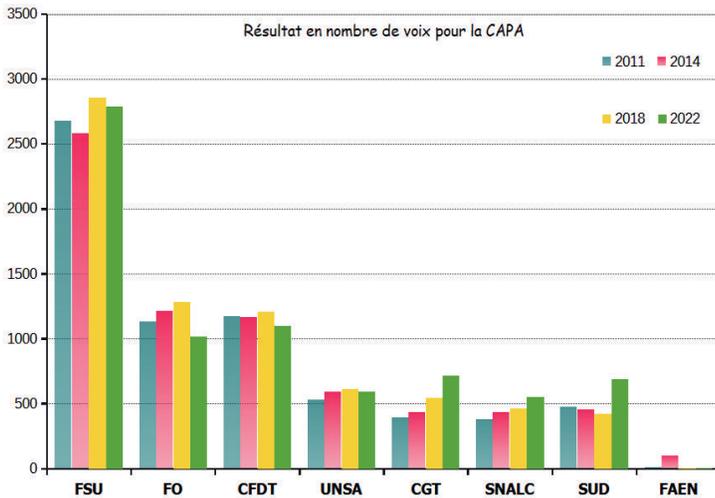
La participation à ce scrutin a baissé d'1,5 points par rapport à 2018 : les difficultés liées au vote numérique l'expliquent sans aucun doute en grande partie. De nombreux·ses électeur·rices ont été empêché·es de voter, en raison d'outils manquants (NUMEN, notice de vote principalement) ou de la complexité de la procédure de vote.

La FSU, malgré une perte de 172 voix et d'un siège, reste en première position dans notre académie. Répartition des sièges : 4 FSU - 2 UNSA - 1 CFDT - 1 FO - 1 CGT - 1 SUD

La CAPA du second degré

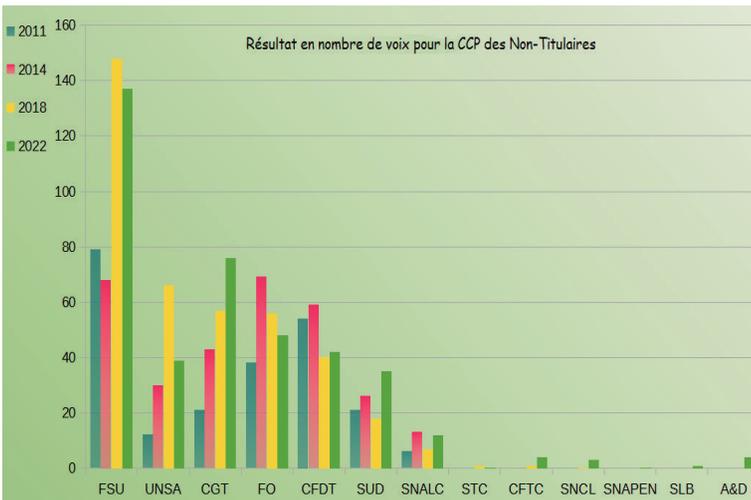
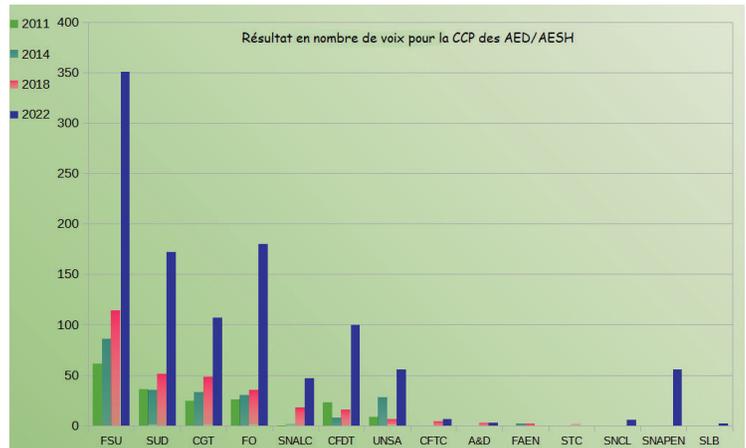
Cette instance est le regroupement - prévu par la Loi de Transformation de la Fonction Publique - de l'ensemble des CAPA du second degré existant auparavant (certifié·es, agrégé·es, PSY-EN, CPE, PLP, PEPS).

Répartition des sièges : 8 FSU - 3 SGEN-CFDT - 2 FO - 2 CGT - 2 SUD - 1 SE-UNSA - 1 SNALC



La CCP AED/AESH

Le nombre d'inscrit·es à ce scrutin a considérablement progressé (+52%) en raison de l'augmentation du nombre d'AESH. Malgré une vraie campagne de la FSU afin de permettre à ces personnels d'exercer leur droit, la participation n'est en hausse que d'un point : les conditions de vote expliquent cette faible participation. La FSU enregistre la plus forte hausse (+237 voix) et conserve ses 3 sièges. L'UNSA perd son siège au profit de FO. Répartition des sièges : 3 FSU - 1 CGT - 1 SUD - 1 FO



La CCP non titulaires

Dans un contexte d'augmentation des inscrit·es (+24%), la participation chute de 24% à 18,8% : cette baisse est liée aux conditions du vote et au non acheminement des notices de vote qui a directement touché les non-titulaires. A noter qu'en raison de l'augmentation des effectifs des personnels concernés, la CCP comporte non plus 4 sièges, mais 5. L'UNSA enregistre la plus forte baisse (-27), la FSU perd 11 voix. La CGT gagne 19 voix, SUD 17 et FO 12. L'UNSA perd son siège. La FSU et FO gagnent chacune un siège.

Répartition des sièges : FSU : 3 - CGT : 1 - FO : 1



Le Comité Social d'Administration du 16 janvier dernier a examiné la répartition des moyens au sein de l'académie pour la prochaine rentrée scolaire. Si l'on ne peut que se réjouir de la création de 9 Equivalents Temps Plein (ETP) de CPE et de 4 ETP d'administratifs ces postes ne seront pas suffisants au regard des besoins des élèves sur le terrain.

Chez les administratifs, les nouveaux postes créés seront absorbés par les nouveaux établissements.

La Rectrice elle-même en convient, puisqu'elle nous a indiqué avoir demandé des moyens humains supplémentaires pour toutes les catégories de personnels. Cette démarche n'avait pas été initiée par le recteur précédent malgré les demandes réitérées de la FSU.



La répartition touchera très fortement les collèges de l'académie, puisque les suppressions de postes y seront nombreuses (-36 ETP). La FSU a dénoncé cette situation : la baisse démographique ne peut justifier une dégradation des conditions d'apprentissage et de travail ! Au contraire, elle devrait être l'occasion d'améliorer ces dernières en diminuant les effectifs de classe (pas plus de 24 élèves par classe, et 20 en éducation prioritaire). Cela permettrait

d'effectuer l'aide aux élèves dans la classe plutôt que d'externaliser le traitement des difficultés scolaires à travers des dispositifs périphériques, et d'inclure les élèves à besoins particuliers dans de meilleures conditions.

Les lycées de l'académie seront moins impactés par les suppressions de postes. Sans doute la réintroduction des mathématiques en première est-elle financée par la réduction des moyens en collège. Mais, pour les lycées également, pas d'amélioration des conditions d'apprentissage et de travail, alors que ces dernières demeurent difficiles après les réformes du lycée aux effets dévastateurs bien connus.

Plus que jamais, dans les CA et dans les établissements scolaires, il est nécessaire de se mobiliser pour dénoncer les fermetures de formations, d'options, de spécialités et les hausses des effectifs élèves par classe. Il faut une autre politique éducative, ambitieuse, avec des moyens, notamment humains, à hauteur des besoins des élèves pour lutter contre les inégalités scolaires et sociales dans le cadre d'un service public laïque d'éducation.

En direct de la salle des personnels

Nous perdons 59h poste. Deux classes ferment, on s'inquiète même pour une troisième classe. Cela va se traduire évidemment par une multiplication des CSD. La cheffe décide de supprimer un poste de techno.

L'exiguïté des locaux, la difficulté du passage à la cantine, le manque de toilettes, la complexité des EDT, la pénurie de salles (pas de salle d'étude) nous interrogent sur la faisabilité de la création d'une classe de 3° supplémentaire

Concernant le dispositif de consolidation/approfondissement en français et maths en 6°, des enseignant.e.s d'autres matières pourraient « postuler » Et ça ne choque pas notre principal ...

En allemand, le CSD passe à 9h. La collègue compensait en se mettant à temps partiel, mais là ça ne va pas être possible : elle risque de se retrouver sur 3 établissements ...

Nous avons découvert que nous allons perdre 2 classes, et donc que, dans la majorité des disciplines, il y aura des collègues qui devront faire des compléments de service, voire qui risquent la suppression de leur poste.

Comment peut-on voter des créations/suppressions de postes sans voter le TRMD ?! En effet, c'est bien ce dernier qui détermine la suppression ou pas d'un poste, et non la seule DGH... C'est absurde !



A propos de Devoirs Faits, ces heures deviennent obligatoires pour les élèves de 6° mais ne le sont pas pour les profs, puisqu'il s'agit d'une enveloppe d'HS qui n'entrent pas dans la DHG ni dans les services. Les collègues qui acceptent aujourd'hui de s'investir dans ce dispositif le font aussi parce qu'il s'agit d'une heure durant laquelle un tout petit nombre d'élèves (8 max) est pris en charge, et il n'est pas du tout certain que l'effectif de 15 - 20 élèves (voire une classe entière) ne décourage les collègues volontaires pour s'y coller, même avec des salaires gelés et sans perspective de revalorisation.

Le ministre a annoncé dans la presse, le 12 janvier, son intention de supprimer la technologie en 6° à la rentrée 2023, sans qu'aucun texte réglementaire ne soit paru. Cette décision est inacceptable ! La rectrice de Nantes a indiqué, lors de la CAPA du 2 février, qu'elle avait donné des consignes pour que les professeur·es de technologie ne subissent ni suppression de poste



ni complément de service dans un autre établissement, mais qu'en sera-t-il aux rentrées prochaines ? N'hésitez pas à nous contacter sur emploi@nantes.snes.edu

La suppression de la techno en 6° viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en maths ou en français d'une heure par semaine, dispositif qui pourrait être confié à des professeur·es des écoles (ce qui montre la volonté ministérielle d'accélérer la primarisation du collège avant une possible fusion des PE et des PLC). Dans le communiqué du ministère, il est question de regroupements interclasses (entières !) par niveaux, ce qui instituerait un enseignement à plusieurs vitesses au sein d'un même collège.



La FSU avait sollicité une audience auprès de la Rectrice de l'académie de Nantes au sujet des AESH. Elle a été reçue le lundi 6 février 2023.

De nombreux points ont été évoqués : lisibilité des bulletins de salaire, la protection sociale complémentaire, l'indemnité compensatrice de CSG, l'accompagnement d'élèves sur le temps de la pause méridienne, les frais de déplacement, l'action sociale, l'attribution du temps de travail, l'affectation des AESH, la gestion des PIAL et les jours de fractionnement. L'administration s'est dans l'ensemble montrée à l'écoute. Plus de détails sur notre site.

Depuis le 19 janvier, à l'appel d'un arc syndical complet, la population démontre sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures (QR Code Orange).

D'autres choix sont possibles, qui passent par une autre répartition des richesses, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'augmentation des salaires, pourvoyeuse de cotisations retraites supplémentaires ...

Le SNES-FSU réaffirme sa revendication d'un départ à la retraite à 60 ans pour 37,5 annuités, avec prise en compte des années d'études. Il appelle toutes et tous les collègues à se mettre en mouvement, à multiplier les actions, les assemblées générales et les réunions d'information, pour élargir et amplifier encore la mobilisation et faire ainsi reculer un gouvernement fragilisé.



L'intersyndicale a fixé comme perspective une montée en puissance à partir du 7 mars, au moment de l'examen du projet de loi par le Sénat, pour « mettre la France à l'arrêt ». Elle se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes, pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

L'intersyndicale RATP appelle d'ores et déjà à la grève reconductible à partir du 7 mars. La SNCF devrait suivre.



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** : Cécile Delianne, Marie Haye, Nelly Hervouet, Xavier Hill, Daniel Le Mouel, Céline Pella, François Peschard, Geoffroy-Gaylord Remaud.